Province de Québec MRC du Haut Saint-François Municipalité de La Patrie

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **14 août 2018**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Madame Denise Pinard, conseillère # 2 Madame Nathalie Pilon, conseillère # 3 Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4 Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5 Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absent:

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse, Johanne Delage. Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 05 par Madame la mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon, **appuyée** par Madame Denise Pinard, l'ordre du jour est adopté.

2018-08-277 Résolution adoptée à l'unanimité.

3. <u>Suivi et approbation des procès-verbaux du 3 et 10 juillet 2018</u>

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, **appuyée** par Madame Chantal Prévost, le procès-verbal du 3 et 10 juillet 2018 est adopté.

2018-08-278 Résolution adoptée à l'unanimité.

4. Période de questions

Aucune question provenant du public

5. Rapport-chef de pompier

Dépôt du rapport du directeur incendie

A. Vente du camion incendie Ford cube 1992

Sur la proposition de Madame Denise Pinard **Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** d'autoriser la vente de gré à gré du camion incendie Ford cube 1992 à Monsieur Roméo Charbonneau pour un montant de 500.00 \$.

2018-08-279 Résolution adoptée à l'unanimité.

B. Achat d'une voiture usagée pour la pratique de désincarcération ;

Attendu qu'il est nécessaire de faire l'achat d'un véhicule usagé dans le cadre de la formation en désincarcération des pompiers volontaires ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost Appuyé par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** d'autoriser Monsieur Louis Desnoyers à faire l'achat d'une voiture usagée pour la pratique de désincarcération. Un montant de 150 \$ lui est alloué pour ledit achat.

2018-08-280 Résolution adoptée à l'unanimité.

C. Achat d'autobus pour le service incendie ;

Considérant que Louis Desnoyers a visité Auto sur Commande Rive-Nord et a reçu une proposition pour une fourgonnette Chevrolet 2011 affichant 157 232 kilomètres, moteur 8 cylindres;

Considérant que l'inspection mécanique de la SAAQ (réparations incluses au besoin) est incluse dans le prix soumis ainsi qu'une garantie de 3 ans / 45 000 kilomètres;

Considérant qu'au conseil du 10 juillet 2018, le vote des membres du conseil fut à égalité et que certains membres avaient des questionnements et que la décision fut reportée;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois **Appuyée** par Madame Denise Pinard

Il est résolu:

D'acheter une fourgonnette Chevrolet 2011 affichant 157 232 kilomètres, moteur 8 cylindres, portant le numéro de série 1GB6G5BL4B1132206 chez Auto sur commande Rive-Nord au prix de 15 149.99 avant taxes;

De mandater Louis Desnoyers pour agir auprès de la SAAQ pour l'immatriculation du véhicule.

2018-08-281 Résolution adoptée à la majorité

Madame Chantal Prévost et Monsieur Philippe Delage votent contre la proposition et Madame la conseillère Nathalie Pilon s'abstient de voter étant donné ses liens avec le directeur incendie, la mairesse Johanne Delage décide de voter pour l'achat de l'autobus ce qui permet de trancher la décision.

D. Requête d'assistance routière des pompiers – Citrouille en fête ;

Considérant que l'organisme Citrouille en fête sollicite les pompiers de la municipalité pour les assister lors de leurs deux randonnées de vélo le 29 septembre prochain ;

Considérant que leurs randonnées ont lieu sur le territoire de la municipalité de La Patrie et en début d'après-midi ;

Considérant que si les pompiers sont appelés sur une intervention, ils n'auront d'autres choix que d'abandonner l'assistance routière pour procéder à leur intervention ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage **Appuyée** par Madame Chantal Prévost

Il est **résolu** d'autoriser les pompiers d'assister le 29 septembre prochain les deux randonnées qu'organise Citrouille en fête pour les enfants.

2018-08-282 Résolution adoptée à l'unanimité

E. Demande pompier de Scotstown – démonstration d'utilisation des pinces de désincarcération ;

Attendu que Monsieur René Charron, chef pompier de Scotstown demande aux pompiers de La Patrie de faire une démonstration des pinces de désincarcération;

Attendu que cela se tiendra pendant leur porte ouverte pour les citoyens de Scotstown ;

Attendu que cela engendra des frais pour la Municipalité de La Patrie pour la main d'œuvre des pompiers volontaires ainsi que le déplacement du camion incendie Ford Rescue :

Attendu que la Ville de Scotstown a refusé l'entente de désincarcération avec la Municipalité de La Patrie ainsi que l'entente d'entraide ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage **Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** de refuser la demande du chef pompier, Monsieur René Charron.

2018-08-283 Résolution adoptée à l'unanimité

6. Rapport de la voirie

Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal.

a. Contrat de travail de monsieur Luc Bibeau ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage **Appuyé par** Madame Denise Pinard

Il est **résolu** d'accepter le contrat de travail de Monsieur Luc Bibeau tel que déposé aux membres du conseil municipal et d'autoriser mesdames Johanne Delage et Marie-France Gaudreau à signer au nom de la municipalité.

2018-08-284 Résolution adoptée à l'unanimité.

b. Contrat de travail de monsieur Robert Jean ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois **Appuyé par** Madame Chantal Prévost

Il est **résolu** d'accepter le contrat de travail de Monsieur Robert Jean tel que déposé aux membres du conseil municipal et d'autoriser mesdames Johanne Delage et Marie-France Gaudreau à signer au nom de la municipalité.

2018-08-285 Résolution adoptée à l'unanimité.

c. Contrat de travail de monsieur Martin Leblanc ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost **Appuyé par** Monsieur Philippe Delage

Il est résolu d'accepter le contrat de travail de Monsieur Martin Leblanc tel que déposé aux membres du conseil municipal et d'autoriser mesdames Johanne Delage et Marie-France Gaudreau à signer au nom de la municipalité.

2018-08-286 Résolution adoptée à l'unanimité.

d. Approbation des dépenses

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage Appuyée par Madame Denise Pinard Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

Déflecteur eaux usées 900,00 \$
Asphalte village ajout 5 000.00 \$
Tracteur à pelouse 7 000.00 \$

Pour un total de : 12 900 \$ taxes en sus

2018-08-287 Résolution adoptée à l'unanimité.

7. Dépôt de la correspondance

Les membres du *Conseil* ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

8. Correspondances à répondre

a) Soumission déneigement et sablage des cours municipales saison 2018 à 2019

Considérant qu'un appel d'offres fut publié dans la municipalité de La Patrie pour le déneigement et sablage des cours municipales saison 2018 à 2019;

Considérant qu'en date du 7 août 2018 à 16 h, aucune soumission ne fut reçue par la municipalité;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost **Appuyé par** Madame Denise Pinard

Il est **résolu** de publier un nouvel appel d'offres pour le déneigement des cours municipales selon le devis proposé.

2018-08-288 Résolution adoptée à l'unanimité.

b) Appel d'offres - Déneigement du réseau routier

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions pour le déneigement du réseau routier ;

Considérant que les membres du conseil souhaitent analyser les deux soumissions reçues soit Les excavations Prévost inc. et Les Services forestiers Stéphane Blais ;

Considérant que certains membres du conseil et employé de voirie étant responsable du dossier de déneigement sont présentement absents pendant la période estivale ;

Il est proposé par Madame Denise Pinard Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** de reporter la décision de la soumission sélectionnée au prochain conseil municipal le 11 septembre 2018.

2018-08-289 Résolution adoptée à l'unanimité.

c) Collecte des déchets et de la récupération : Regroupement des 5 municipalités pour une entente en commun ;

ATTENDU QUE les Municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, et la Ville de Scotstown désirent se regrouper dans le but de procéder à une entente d'achat en commun pour procéder à des appels d'offres en commun pour des contrats de service de collecte et le transport des déchets, des matières récupérables et spéciales, acquisition de bacs roulants et/ou location de bacs, biens et autres;

ATTENDU QUE l'article 14,3 et suivants du Code municipal du Québec et l'article 29.5 et suivants de la Loi des Cités et Villes autorisent toute municipalité à conclure une entente avec une autre municipalité, dans le but d'accomplir en commun la demande de soumission pour l'adjudication de contrats;

ATTENDU QUE les municipalités ont convenu des conditions pour une telle entente d'achat en commun;

ATTENDU QUE ce regroupement serait pour la période du 1" septembre 2018 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser une telle entente;

EN CONSÉQUENCE les parties présentes conviennent de ce qui suit :

SUR LA PROPOSION de Madame Chantal Prévost **APPUYÉ PAR** Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** à l'unanimité des conseillers présents

- 1.- **QUE** le préambule fait partie intégrante de cette résolution;
- 2.- QUE ce conseil municipal autorise la conclusion d'une entente d'achat en commun entre les municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie et la Ville de Scotstown relativement à la demande d'appels d'offres et l'adjudication de contrats pour les services de collecte et transport des déchets solides, des matières recyclables, et d'autres services de collectes spéciales, acquisition de bacs, location de bacs, etc.;
- 3.- QUE cette entente d'achat en commun sera valide à compter du 21 juin 2018, et ce jusqu'au 31 décembre 2022;
- 4.- **QUE** la Ville de Scotstown est désignée comme étant la municipalité mandataire de cette entente d'achat en commun;
- 5.- QUE cette résolution autorise diverses conditions reliées à cette entente d'achat en commun et faisant partie de l'annexe 1.

ANNEXE 1:

CONDITIONS FAISANT PARTE INTÉGRANTE DE LA RÉSOLUTION 2018-08-290 À SAVOIR :

. Les municipalités parties à l'entente d'achat en commun auront l'obligation d'instaurer sur tout leur territoire des bacs roulants munis d'une prise de style Européenne et/ou de prise reconnue par le comité et de format suivant (pour les unités desservies par 26 collectes annuelles) : pour la récupération : capacité de 240 et/ou 360 litres pour les déchets : capacité de 240 et/ou de 360 litres.

- . À une date ultérieure, il sera proposé pour les collectes des déchets et des matières récupérables pour les collectes en alternance aux deux (2) semaines sur l'ensemble des municipalités concernées, et ce pour le secteur résidentiel. Les catégories telles que les commerces, industries, institutions, etc., pourront recevoir un service adapté à leurs besoins et le type de conteneur adapté à ce service.
- . L'obligation par chacune des municipalités parties à l'entente de voir à se conformer et d'appliquer les catégories retenues d'immeubles afin de déterminer le nombre d'unités pouvant recevoir le service de collecte des déchets et/ou des matières récupérables aux fins de taxation municipale.
- . La Ville de Scotstown est nommée << municipalité mandataire >> pour I 'entente d'achat en commun des municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la Ville de Scotstown.
- . Les frais de secrétariat, d'administration, de poste, de publication des appels d'offres, de vérification et d'avis juridiques sont assumés par les 5 municipalités parties à l'entente et répartis en parts égales.
- . L'entente d'achat en commun des municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la ville de Scotstown sera en fonction à partir du 21 juin 2018 (date de la première rencontre au cours de l'année 2018, des représentants de chacune des municipalités parties à l'entente) et se terminera le 31 décembre 2022.

Chaque municipalité devra faire parvenir sa résolution d'adhésion à la municipalité mandataire.

- . Un comité est composé de représentants de chaque municipalité, soit d'office le maire et un représentant substitut ou de deux membres du conseil. Chaque municipalité aura droit à un (1) vote par municipalité.
- . Le comité tiendra un minimum de deux (2) réunions par année, soi à la fréquence de 6 mois et des réunions spéciales pourront être convoquées au besoin.
- . Un avis de convocation sera transmis à chaque municipalité partie à l'entente dans un délai de 7 jours au préalable,
- . L'entente pourra être modifiée en tout temps par vote unanime des municipalités parties à l'entente,
- . Une résolution adoptée par chacune des municipalités parties à l'entente d'achat en commun devra être adoptée spécifiquement lors de demande d'appels d'offres, l'adjudication de contrats et/ou l'acquisition de biens pour les services de collecte des déchets et/ou matières récupérables et/ou spéciales, acquisition de biens et autres.

2018-08-290 Résolution adoptée à l'unanimité.

d) Achat de dépliant municipal et banderole rétractable pour L'équipe citoyenne de La Patrie ;

Considérant que cet achat servira à l'équipe citoyenne de La Patrie dans leur kiosque de Musique au Sommet de Chartierville ;

Considérant que cela servira pour toute organisation où la Municipalité sera impliquée ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage **Appuyé par** Madame Nathalie Pilon

Il est **résolu** d'entériner l'achat de 1000 dépliants ainsi qu'une banderole rétractable représentant la Municipalité de La Patrie pour un montant total de 293.95 \$ taxe incluse.

2018-08-291 Résolution adoptée à l'unanimité.

e) Approbation achat de gradin et construction d'abris pour les marqueurs pour les loisirs d'un montant de 10 000 \$ budgété ;

Attendu que le terrain de balle n'est pas équipé pour abriter les joueurs ;

Attendu que chaque année un évènement de balle molle attirant plusieurs équipes se déroule au terrain de balle ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois **Appuyé par** Madame Denise Pinard

Il est **résolu** d'autoriser Les Loisirs de La Patrie à faire l'achat d'estrade pour les spectateurs et à procéder à la construction d'abris pour les marqueurs. Un montant de 10 000 \$ est alloué pour la réalisation de ce projet.

2018-08-292 Résolution adoptée à l'unanimité.

f) Invitation formation gratuite <<Intervention en contexte de négligence>> les 23 et 24 octobre 2018 :

REFUSÉ

g) Invitation 11^e édition de la classique de golf le 15 septembre – Virage santé mentale ;

Considérant que notre participation à cette activité de financement aidera à Virage Santé mentale à répondre encore mieux aux besoins que nous côtoyons quotidiennement et d'adapter leurs services qu'ils offrent

toujours gratuitement à la personne qui vient chercher leur aide ;

CONSIDÉRANT QU'aucun membre du conseil ne peut participer à cette 11^e édition de la classique de Golf d'Eastangus;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost Appuyé par Madame Denise Pinard

Il est **résolu** de faire un don de 90 \$ à la Fondation Virage Santé mental afin d'encourager cet organisme offrant des services gratuitement.

2018-08-293 Résolution adoptée à l'unanimité.

h) Demande de Monsieur Jean-Marie Gaudreau – Terrain rue Garneau matricule 4529 65 0988 :

Considérant que Monsieur Jean-Marie Gaudreau est intéressé à faire l'achat d'un terrain au matricule 4529 65 0988 appartenant à la Municipalité de La Patrie ;

Considérant que Monsieur Fernando Rosas, inspecteur de la municipalité ait fait les recherches concernant le droit de bâtir et que le terrain est zoné blanc;

Considérant que faire les travaux pour connecter l'aqueduc et l'égout à la nouvelle propriété coûtera des sommes à la municipalité;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon Appuyé par Madame Chantal Prévost

Il est **résolu** de retarder la décision de vendre le terrain au prochain conseil de septembre afin de prendre les renseignements sur les coûts des travaux que cela pourrait engendrer.

2018-08-294 Résolution adoptée à l'unanimité.

i) Achat du logiciel d'urbanisme Sygem ;

REFUSÉ

Les membres du conseil attendront au prochain budget pour envisager l'achat de ce module Sygem.

j) Achat d'un chapiteau ou Abri-soleil pour les évènements divers ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie souhaite appuyer le comité de l'Équipe citoyenne dans leur démarche pour faire connaître la Municipalité ;

Considérant que la municipalité de La Patrie doit s'équiper d'un abri en cas de pluie pour les personnes représentant le kiosque de la municipalité;

Considérant que cet abri pourra être utilisé pour toute sorte d'évènements organisés par la municipalité ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage Appuyé par Madame Chantal Prévost

Il est **résolu** de faire l'achat d'un Abri-soleil avec murs en moustiquaire pour un montant de 164.25 \$ plus taxes.

2018-08-295 Résolution adoptée à l'unanimité.

k) Invitation Colloque de zone de l'ADMQ le 13 septembre 2018 ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost Appuyé par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** d'autoriser Marie-France Gaudreau à participer au Colloque de la Zone Estrie de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu le jeudi 13 septembre 2018 qui se tiendra à la Salle des loisirs de Saint-Malo, dans la MRC de Coaticook pour un montant de 90 \$ non taxable. Les frais de déplacement seront payés selon la politique en vigueur.

2018-08-296 Résolution adoptée à l'unanimité.

I) Mise en candidature pour le poste de direction générale;

Attendu que la Municipalité de La Patrie avait affiché le poste de Direction générale par intérim ;

Attendu que la Municipalité a reçu quatre curriculum vitae et que le comité permanent des ressources humaines les a tous rencontrés pour une évaluation ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est résolu d'embaucher Monsieur Luc Bibeau à compter du 27 août 2018 à titre de directeur général par intérim pour une période et une rémunération qui seront négociées selon le futur contrat de travail.

2018-08-297 Résolution adoptée à l'unanimité.

m) Demande de gratuité de la salle municipale – Fabrique St-Joseph-des-Monts – Repas paroissiale ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon **Appuyé par** Madame Denise Pinard

Il est **résolu** d'autoriser la Fabrique St-Joseph-des-Monts à utiliser la salle municipale gratuitement pour leur repas paroissial les 27 et 28 octobre 2018.

2018-08-298 Résolution adoptée à l'unanimité.

n) Demande des citoyens – Entente loisir avec la MRC du Granit ;

Attendu que des citoyens et citoyennes de la municipalité de La Patrie aimeraient suivre des cours se donnant à Lac-Mégantic ;

Attendu que la Municipalité ne peut offrir les cours soit de piscine telle qu'aqua forme n'ayant pas de piscine intérieure ;

Attendu que La Municipalité doit être membre de la MRC du Granit pour que le coût de leurs inscriptions soit la moitié du coût réel ;

Attendu que la Municipalité de La Patrie va se prévoir d'une politique familiale très bientôt ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon **Appuyé par** Madame Denise Pinard

Il est **résolu** de ne pas conclure d'entente loisirs avec la MRC du Granit puisque la municipalité est en procédure de démarche pour se doter d'une Politique familiale et que cette politique prévoira les frais de remboursement à des activités dispensées par d'autres municipalités.

2018-08-299 Résolution adoptée à l'unanimité.

o) Acceptation du nouveau contrat de travail de la directrice générale adjointe ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois **Appuyé par** Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** unanimement d'accepter le nouveau contrat de travail de Madame Marie-France Gaudreau tel que présenté. Cette résolution remplace et abroge la résolution 2018-06-206. Le nouveau contrat de travail débutera le 27 août 2018.

2018-08-300 Résolution adoptée à l'unanimité.

p) Demande de location pour cours de violon – Nathalie Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE chaque année Madame Nathalie Gauthier fait une demande de location d'un local pour donner ses cours de violon à faible coût ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost **Appuyé par** Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** d'autoriser à Madame Nathalie Gauthier à utiliser gratuitement un local, au centre communautaire, une fois par semaine à partir de septembre 2018.

2018-08-301 Résolution adoptée à l'unanimité.

q) Nomination d'un répondant en matière d'accommodement :

Considérant que l'adoption de la nouvelle Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes ;

Considérant que ces nouvelles dispositions sont applicables depuis le 1^{er} juillet 2018 et qu'il est notamment spécifié qu'en sa qualité de plus haute autorité administrative au sens de la Loi qu'il appartient au conseil municipal de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues ;

Considérant que le conseil municipal doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement et que celui-ci devra suivre une formation en ligne donnée gratuitement par le ministère de la Justice (MJQ) afin d'outiller et à accompagner les répondants en matière d'accommodement des organismes visés par la Loi.

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost **Appuyé par** Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** de nommer la direction générale comme répondant en matière d'accommodement pour la Loi (projet de Loi 62)

2018-08-302 Résolution adoptée à l'unanimité.

r) Approbation dépense Programme Tech 2014-2018– Décompte # 2 ;

CONSIDÉRANT l'approbation de Monsieur Pierre Grondin, ingénieur et chargé de projet, du décompte progressif # 2 présenté par la firme Lafontaine & Fils Inc. concernant les travaux effectués sur la rue Notre-Dame Est dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost **Appuyé par** Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** de payer un montant de 93 998.40 \$ à la firme Lafontaine & Fils Inc. incluant une retenue de 5 % jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

2018-08-303 Résolution adoptée à l'unanimité.

s) Appui au Comité des usagers du Haut-Saint-François : Départ du dentiste du CLSC La Patrie ;

Attendu que le départ du dentiste desservant le CLSC La Patrie, laissant ainsi un vide dans l'offre de service de dentisterie aux municipalités desservies par le CLSC La Patrie:

Attendu que les membres du comité des usagers du Haut-Saint-François ont effectué des représentations auprès de la Direction du CIUSSS de l'Estrie-CHUS afin de vérifier s'ils effectueront des démarches afin de recruter un autre dentiste pour offrir ces services de dentisterie aux usagers des municipalités desservit par le CLSC La Patrie;

Attendu qu'il s'agissait d'un service privé, la Direction du CIUSSS de l'Estrie-CHUS a informé qu'aucune démarche particulière pour offrir les services de dentisterie ne sera effectuée par eux;

Attendu que ce service est nécessaire pour la Municipalité de La Patrie et les municipalités environnantes;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage **Appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie appuie les démarches du Comité des usagers du Haut-Saint-François pour recruter du personnel qualifié en dentisterie et continuer d'offrir ce service au CLSC La Patrie.

2018-08-304 Résolution adoptée à l'unanimité.

9. Présentation des comptes

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon, appuyée par Monsieur Philippe Delage, le Conseil de la Municipalité de La Patrie approuve la liste des chèques émis totalisant 593 849.60 \$, référence aux numéros de déboursés 201800375 à 201800453 et références aux chèques numéros 9525 à 9590 et les chèques numéros 201800292 à 201800339 et autorise la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2018-08-305 Résolution adoptée à l'unanimité.

10. Situation financière au 31 juillet 2018

La directrice générale adjointe présente un état sommaire de la situation financière en date du 31 juillet 2018.

11. Rapport de la mairesse

La mairesse donne un compte rendu des rencontres du mois.

12. <u>Période de questions</u>

La mairesse répond aux questions venant du public.

14. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 55.

2018-08-306 Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage,	Marie-France Gaudrea
Mairesse	Directrice générale adj
lo Johanno Dolago at	tacta qua la cianatura du prá
procès-verbal équivaut à	teste que la signature du pré la signature par moi de toute
procès-verbal équivaut à	
procès-verbal équivaut à résolutions qu'il contient a	la signature par moi de toute
procès-verbal équivaut à résolutions qu'il contient a	la signature par moi de toute